

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
207^{EME} REUNION AU NIVEAU DES CHEFS
D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT
29 OCTOBRE 2009
ABUJA, NIGERIA

PSC/AHG/COMM.2(CCVII)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE DE LA 207^{EME} REUNION DU
CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 207^{ème} réunion tenue à Abuja, au Nigéria, le 29 octobre 2009 au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement, a adopté la décision qui suit sur la situation en République du Niger :

Le Conseil,

1. **Prend note** des communications de la CEDEAO et de la Commission de l'UA sur les derniers développements de la situation au Niger ;
2. **Entérine** les décisions sur la situation au Niger adoptées par le Sommet extraordinaire de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), tenu à Abuja, le 17 octobre 2009, et **se félicite** des efforts que déploie la CEDEAO pour trouver une solution rapide et consensuelle à la crise au Niger. Le Conseil **se félicite** également des initiatives prises par le Président de la Commission en vue de contribuer au règlement de la crise;
3. **Demande** au Président de la Commission d'intensifier ses efforts et de continuer à travailler étroitement avec la CEDEAO en vue de faciliter le règlement rapide de la crise au Niger et le fonctionnement démocratique des institutions du pays, avec la participation et le soutien de l'ensemble des forces politiques nigériennes ;
4. **Demande**, en outre, au Président de la Commission de lui faire rapport, dans un délai d'un mois, sur l'évolution de la situation au Niger et les résultats de ses efforts et de ceux de la CEDEAO;
5. **Décide** de rester saisi de la question.